

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2011

---=oOo=---

L'an deux mille onze, le 21 octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Madame Janine FEUDÉ, Maire, sur convocation du 14 octobre 2011.

Étaient présents : Mesdames BAUDOUIN, BELAN, DESCHAMPS, ERCKSEN, FEUDÉ, LONGWELL, MARY, ROISAIN, et VITORIA, Messieurs BÉNIS, BERNARD, BOURGOUIN, d'ABBADIE-d'ARRAST, HALLIFAX, JAM, et SARLAT.

Absent excusé : Madame SAINT JAMES

Secrétaire de séance : Monsieur JAM

---=oOo=---

OBJET N°1-10-2011 : COMPTE RENDU DU 23 SEPTEMBRE 2011

Le compte rendu est adopté à l'**unanimité**.

OBJET N°2-10-2011 : EXTENSION ECOLE MATERNELLE : AVANT PROJET DEFINITIF

Madame le Maire rappelle que Le choix de l'Architecte, l'Atelier d'Architecture Louvel et Associés de Vitry, a été fait par le Conseil Municipal, le 24 septembre 2010.

L'Architecte nous a transmis l'estimation prévisionnelle des travaux en APD.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'**unanimité** :

- **ACCEPTE** l'APD concernant les travaux d'extension d'une école maternelle pour la somme de **856 648,82 € HT** (non compris le lot 17 photovoltaïque) ;

OBJET N°3-10-2011 : SALLE DES SPORTS : DEVIS DE CONTROLE D'ACCES DE L'ENTREE

L'accès à la salle de sport pose problème : les associations et établissements scolaires qui utilisent l'équipement ont des clés, en nombre variable selon leurs besoins. Ces clés sont numérotées, mais rien n'empêche de les reproduire, de les prêter : à chaque vacances scolaires, les locaux sont utilisés par des membres des clubs, mineurs le plus souvent, non accompagnés. Des dégradations et des vols sont parfois commis le week-end, sans qu'il soit possible de savoir qui s'est introduit dans les locaux.

Nous proposons donc au Conseil municipal d'accepter l'installation d'un système d'ouverture de la porte principale par badge programmable : chaque club ou école se verra remettre 1 ou plusieurs badges nominatifs, qui seront programmés en fonction des jours et heures d'utilisation fixés en début d'année entre l'utilisateur et la Mairie. En dehors de ces créneaux, le badge sera inopérant.

.../...

De plus, l'historique des badges apparaîtra sur le PC de gestion : on saura ainsi qui a utilisé la salle en dernier, en cas de dégradations ou d'oubli d'extinction de la lumière ou du chauffage. 3 entreprises ont été contactées. 2 ont répondu, après s'être déplacées.

Après délibération, le Conseil municipal, à **l'unanimité CHOISIT** le devis de la Société SECURISYS de Plérin **d'un montant de 2 042,30 € HT (2 442,59 € TTC)** et **AUTORISE** Madame la Maire à le signer.

OBJET N°4-10-2011 : THEATRE DE POCHE : CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA TRIBUNE TELESCOPIQUE

Cette question est reportée. Voir les textes en matière de sécurité et contrôle technique.

OBJET N°5-10-2011 : THEATRE DE POCHE : CONTRAT D'ENTRETIEN DU CHAUFFAGE

Un contrat d'entretien sur une chaudière à gaz est obligatoire. Pour un bon fonctionnement, il faut vérifier également l'ensemble des éléments de chauffage. A savoir :

- . la chaufferie
- . la centrale de traitement d'air
- . la centrale de ventilation d'air

Après délibération, le Conseil municipal, à **l'unanimité, ACCEPTE** le contrat d'entretien du chauffage du Théâtre de Poche avec l'Entreprise SOGEX de Montgermont pour un montant de **800,00 € HT** annuel (956,80 € TTC) et **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat.

OBJET N°6-10-2011 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF : MISE EN PLACE DE CONTROLE DE CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS LORS D'UNE CESSION IMMOBILIERE

Conformément à l'article L 1331-4 du Code de la Santé Publique, la Commune contrôle la conformité des raccordements des installations privées d'assainissement aux réseaux publics. Ce contrôle s'inscrit dans une véritable démarche de lutte contre la pollution visant à :

- Supprimer les rejets directs d'eaux usées en milieu naturel
- Réduire les entrées d'eaux parasites (pluviales) dans les réseaux d'eaux usées,
- Améliorer le fonctionnement de la station en réduisant la variabilité des volumes à traiter et la dilution des effluents par temps de pluie.

Il vous est proposé de décider de procéder à un contrôle de conformité, à l'occasion de chaque vente d'un bien immobilier situé en zone d'assainissement collectif, à l'exception des logements collectifs et des maisons individuelles contrôlées il y a moins de trois ans.

Le Conseil municipal, après délibération, **décide, à l'unanimité** :

- De **rendre obligatoire**, à partir du **1^{er} novembre 2011**, le contrôle de conformité de raccordement des installations privées aux réseaux d'assainissement collectif à l'occasion de chaque vente d'un bien immobilier, situé en zone d'assainissement collectif ;

- Que **ce contrôle à la charge du vendeur** sera réalisé par la Société titulaire de la délégation de service public de l'assainissement collectif. Le résultat de ce contrôle sera communiqué à l'acquéreur et à la commune qui pourra imposer les travaux de mise en conformité ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

OBJET N°7A-10-2011 : PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE AU SECRETARIAT DE MAIRIE ET AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Mademoiselle ORHANT a été admise à l'examen professionnel d'adjoint administratif 1^{ère} classe. Elle est inscrite sur la liste d'admission à compter du 15/07/2011.

D'autre part, depuis le congé maternité de Mme BROUSTÉ, la durée hebdomadaire de Mlle ORHANT est de 27h50. En réalité, elle effectue 30h00 par semaine.

Après délibération, le Conseil municipal, à **l'unanimité**, décide la **suppression** du poste Adjoint administratif 2^{ème} classe à 27,50 heures par semaine et de **créer** un poste d'Adjoint Administratif territorial 1^{ère} classe pour une durée annualisée de 30/35^{ème} **à compter du 15 juillet 2011**

OBJET N°7B-10-2011 : PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT DU PATRIMOINE 2EME CLASSE (Madame MOULIN – BOISVERT)

Compte-tenu du travail accompli par Madame Moulin-Boisvert et de nouvelles tâches (site internet), il convient d'augmenter son temps de travail.

Le Comité technique paritaire a émis un avis favorable le 17 octobre 2011.

Après délibération, le Conseil municipal, à **l'unanimité**, décide la **suppression** du poste Adjoint du Patrimoine 2^{ème} classe à 12 heures par semaine et la **création** d'un poste d'Adjoint du Patrimoine 2^{ème} classe pour une durée annualisée de 15/35^{ème} **à compter du 1^{er} novembre 2011**.

OBJET N°7C-10-2011 : PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2EME CLASSE (Madame Noëlle CONNUEL)

Depuis l'année scolaire 2009/2010, Madame CONNUEL effectue des heures complémentaires. Compte-tenu que ces heures sont effectuées de façon permanente, il convient de les intégrer dans sa durée de travail annualisée.

Le Comité technique paritaire a émis un avis favorable le 17 octobre 2011.

Après délibération, le Conseil municipal, à **l'unanimité**, décide la **suppression** du poste Adjoint technique territorial 2^{ème} classe à 21,60 heures par semaine et la **création** d'un poste d'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe pour une durée annualisée **de 24,65/35^{ème} à compter du 1^{er} novembre 2011**.

OBJET N°8-10-2011 : BUDGET PRINCIPAL 2011 : DECISION MODIFICATIVE N° 5

Après délibération et à l'**unanimité** , le Conseil municipal décide des virements de crédits et crédits nouveaux ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

COMPTE 2188 – OPERATION 025- THEATRE DE POCHE	+ 3 875 €
COMPTE 2158 – OPERATION 198 – SALLE DES SPORTS	+ 2 445 €
COMPTE 2313 – OPERATION 10013 – POLE ENFANCE	- 6 320 €
COMPTE 2315 – OPERATION 34 – AMENAGEMENT RUE DE L'ETANG	+ 10 000 €
COMPTE 1328 – OPERATION 34 - PART. COMMUNAUTE DE COMMUNES	+ 10 000 €

OBJET N°9-10-2011 : CNFPT : VŒU POUR LA FORMATION DES AGENTS

Madame le Maire fait part au Conseil municipal d'une lettre du 15 septembre 2011 émanant de Monsieur le Président du CNFPT concernant un appel pour la défense du droit à la formation professionnelle dans la Fonction publique territoriale et d'un communiqué de presse émanant de l'Association des Maires de France.

Madame le Maire propose d'émettre un vœu demandant au Gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des Agents territoriaux ;

Après délibération, le Conseil municipal, **par 12 voix pour – 1 contre et 3 abstentions** :

- **DEMANDE** que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents

OBJET N°10-10-2011 : DEMANDE DE SUBVENTION ASVHG – SECTION FOOTBALL –

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal a déjà attribué une subvention d'un montant de 600 € au titre des subventions 2011. Suite à une demande de l'ASVHG, Madame le Maire propose de leur accorder une subvention complémentaire d'un montant de 300 € qui correspond à un montant total de 12 € par licencié de Hédé-Bazouges (73) soit un montant de 876 € arrondi à 900 €.

- Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'**unanimité** d'**ATTRIBUER** une subvention complémentaire d'un montant de **300,00 €** au profit de l'ASVHG et **DIT** que la dépense sera imputée au **compte 657481 – Subventions aux associations** -

OBJET N°11-10-2011 : QUESTIONS DIVERSES

- Madame VITORIA propose une zone 30 dans le bourg de Hédé-Bazouges Nous attendons le retour d'une étude par la DDTM.
- Madame VITORIA propose la mise place d'un Conseil municipal des jeunes. Elle se renseigne ainsi que Madame ERCKSEN auprès d'autres communes
- Madame ROISAIN souhaite la mise en place d'un rideau dans la Salle de la Mairie de Bazouges. Madame ERCKSEN a déjà été prévenue et se charge de le commander

- Madame ROISAIN pose la question de l'entretien du chèvrefeuille près de la pharmacie
- Madame ROISAIN pose la question de l'entretien de la Ruelle derrière le Théâtre ?
C'est aux employés municipaux de le faire.
- Madame BELAN demande où en est-on de la piste cyclable sur le Route de Guipel ?
L'étude fera l'objet d'une réunion en Commission Voirie.
- Monsieur BOURGOIN évoque l'arrêt au stop de la Rue du Chemin Horain (en face de la boulangerie Morice) et le sens de la circulation Rue de l'Abbaye.
- Maison médicale : une réunion est prévue à la Mairie avec tous les professionnels sur la modification du projet car il apparaît un surcoût.

SEANCE LEVEE A 23H00